

Comment intégrer la Section binationale Abibac

Un partenariat inédit avec la Deutsche Schule Toulouse

a- **Les sections binationales** sont des dispositifs qui s'adressent à des élèves très motivés faisant preuve d'un bon potentiel de progression dans la langue vivante de la section. Pour autant, les sections binationales ne sont pas conçues pour donner naissance à des divisions qui ne scolariseraient que les meilleurs élèves toutes disciplines confondues. C'est la raison pour laquelle, pour l'admission en section binationale, sont pris en considération le niveau dans la langue concernée, la motivation, le sérieux et le niveau général de l'élève.

b- **Conditions d'admission** des élèves dans les sections binationales. La section binationale Abibac est ouverte :

- à l'entrée en classe de seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en classe de première ;

- dans l'éventualité d'une entrée dans ces sections directement en classe de première, le niveau de langue requis est le niveau B1 du CECRL.

c- **Recrutement** des élèves dans ces sections

c1 - Il revient au proviseur du lycée d'accueil d'établir une liste ordonnée des élèves candidats à l'admission dans la section binationale, au regard de leur niveau général de leurs compétences linguistiques et de leur motivation. Le proviseur transmet cette liste au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

c2- L'évaluation du niveau de langue et de la motivation de l'élève s'appuie sur un dossier composé des éléments suivants :

- les résultats scolaires ;

- l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève (séjours dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés ou non, élève bilingue pour raisons familiales, etc.) ;

- les avis motivés de l'enseignant de langue concerné et du professeur principal.

- Le proviseur du lycée d'accueil peut, s'il le juge utile, recevoir des candidats afin de compléter son appréciation.

L'établissement d'origine du candidat envoie le dossier au lycée d'accueil.

Le Lycée International V. Hugo héberge la Deutsche Schule Toulouse (D.S.T.). Les élèves des deux établissements mènent ainsi leur scolarité dans le même espace.

Cette situation inédite permet d'élaborer des projets scolaires communs, de participer ensemble à des manifestations culturelles, de témoigner de l'amitié franco-allemande (commémorations, semaine franco-allemande, journée de l'Europe...).

Précision : Il n'existe pas d'internat au Lycée International Victor Hugo de Colomiers.

Lycée International V. Hugo
33, bd V. Hugo - BP 317 - 31773 COLOMIERS Cedex
Site : <http://victor-hugo-colomiers.entmip.fr>
Courriel : 0312093G@ac-toulouse.fr
Tel : 05 61 15 94 94
Fax : 05 61 30 35 91



LYCEE INTERNATIONAL Victor Hugo - COLOMIERS -



L'enseignement de l'allemand

Un projet européen pour une vocation internationale



Académie
de Toulouse



Conseil Régional
Midi-Pyrénées

L'enseignement de l'allemand

La section binationale "Abibac"

L'Abibac est un **double diplôme, Baccalauréat français et Abitur allemand**, délivré en fin de Terminale, à l'issue d'épreuves spécifiques en langue allemande.

Langue et littérature allemandes

- Horaire : 6 heures hebdomadaires
- Epreuve écrite (1) : durée 5 heures (en fin de Terminale, toutes séries)
- Epreuve orale (2) : durée 30 mn (après les épreuves du Baccalauréat; temps de préparation de 30 mn)

(1) Langue et Littérature : Allemand LV1 (Série L, ES ou S)
L'enseignement en classe de 2^{de} vise essentiellement à parfaire le niveau de langue. Le programme dans les classes de 1^{ère} et de terminale comporte l'étude d'oeuvres littéraires de même que de thèmes liés à l'actualité de l'Allemagne. C'est sur ce programme que porte l'épreuve écrite.

(2) L'épreuve orale porte sur le même programme à l'exception des oeuvres et des thèmes sur lesquels les élèves ont été évalués lors de l'épreuve écrite.

Histoire et Géographie

- Horaire : 4 heures hebdomadaires en classe de Seconde + une heure d'accompagnement personnalisé par quinzaine; 4 heures hebdomadaires en classes de 1^{ère} et de terminale.
- Epreuve écrite : durée 5 heures en fin de terminale portant sur les deux matières (toutes séries).
- Le programme est identique pour toutes les séries en classe de 1^{ère} et de terminale. Il s'agit en histoire d'un programme spécifique; en géographie, le programme correspond au programme français de 2^{de} ainsi qu'à celui des séries L-ES en classe de 1^{ère} et de terminale. Ces programmes sont traités en langue allemande dès la 2^{de}.

Les sections linguistiques

- valorisent les parcours scolaires linguistiques,
- favorisent la mobilité au niveau européen,
- facilitent l'insertion professionnelle et la mobilité,
- développent une coopération éducative franco-allemande



UN(E) ASSISTANT(E) DE LANGUE

Un(e) assistant(e) de langue étrangère est nommé(e) dans l'établissement pour une partie de l'année scolaire. Son rôle est d'aider les professeurs à réaliser des projets, d'aider les élèves à préparer leurs examens oraux et de les accueillir dans des groupes réduits où la priorité est donnée à l'expression et à la compréhension orales.

Cette nomination offre aux élèves la possibilité d'enrichir leurs connaissances à la fois linguistiques et culturelles par une pratique plus intense de la langue et des échanges authentiques avec un(e) représentant(e) du monde germanique.

L'origine très diverse des assistantes permet aux élèves d'entrer en contact avec différents aspects de la culture germanique.

Les échanges linguistiques

Plusieurs dispositifs franco-allemands permettent aux élèves d'effectuer un séjour en Allemagne en classe de 2^{de}.

L'objectif de ces programmes est d'approfondir les connaissances linguistiques et culturelles et d'acquérir des compétences importantes telles que l'autonomie, le sens des responsabilités, l'ouverture d'esprit, la tolérance.

Le programme Heinrich Heine

L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Les familles trouvent une famille d'accueil par leurs propres moyens. Les élèves de 2^{de} peuvent séjourner de 4 à 6 semaines en Allemagne. Pendant leur séjour, ils fréquentent un établissement scolaire allemand.

Le programme Brigitte Sauzay

L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Les familles trouvent un(e) correspondant(e) par leurs propres moyens ou candidatent par le biais du Rectorat (partenariats avec Hambourg et la Basse-Saxe). Les élèves de 2^{de} séjournent obligatoirement pendant trois mois consécutifs en Allemagne dont deux mois de scolarisation dans l'établissement du (de la) correspondant(e).

Le programme Voltaire

L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Les familles candidatent par le biais de l'O.F.A.J. Les élèves de 2^{de} séjournent dans leur famille d'accueil allemande pendant 6 mois à partir du mois de février et accueillent leur correspondant(e) allemand(e) en France pour les 6 mois suivants. Ils sont scolarisés dans l'établissement de leur correspondant(e).

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (O.F.A.J.) soutient financièrement ces deux derniers programmes.